

The board
of Governors
= \$

Le Quartier Latin

Bien faire et laisser braire

VOLUME XLVIII

MONTREAL — 4 MAI 1966

NUMERO 50

La Chartre
pontificale
=
la Croix-Bleue
(merci mon Dieu)

L'Université renie les engagements pris devant les conciliateurs du Ministère du travail et provoque la colère de ses employés

Il a été maintes fois répété que les transformations que subit le monde d'aujourd'hui sont les signes d'une poussée vers une civilisation de travail et de création. Comme à la civilisation de la noblesse, c'est-à-dire du Sang, a succédé la civilisation de la bourgeoisie, c'est-à-dire de l'Argent, ainsi à cette dernière, est en voie de succéder une civilisation de tous les travailleurs donnant à l'homme ses chances.

Que ce désir de donner à l'homme ses chances soit vivant, chez les membres de la CSN, cela vient d'être démontré par l'exemple éclatant de solidarité syndicale que nous ont donné les employés du Centre Social et des Résidences. Que ce désir existe aussi au sein de l'AGEUM, l'appui moral et matériel que cet organis-

me et son président, M. MICHEL PELLETIER, nous ont accordé dans les moments difficiles, le confirme.

L'éveil de la conscience syndicale semble pourtant être un spectre d'épouvante pour l'Administration de l'Université. Si l'on dit que le paternalisme, comme la Vieille Garde, meurt mais ne se rend pas, aujourd'hui, c'est bien ce qui se passe.

Tout au long des négociations on a pu constater un jeu subtil de la part de l'Administration de l'Université pour provoquer par des retards calculés la démoralisation des groupes syndiqués. Elle a essayé d'exploiter toutes les différences superficielles qui peuvent exister parmi les gens faisant leurs premiers pas dans le syndicalisme afin de leur faire courber l'échine, afin de les ame-

ner à des actes de poltronerie, de lâcheté et de reddition. Dans un effort suprême pour retarder la signature du contrat collectif, l'Administration est même allée jusqu'à renier les engagements pris devant les conciliateurs du Ministère du Travail, établissant ainsi une fois de plus la preuve de sa mauvaise foi, et créant un précédent lourd de conséquences.

Le conflit commence à prendre des proportions imprévues, à tel point que l'on perd de vue la nature des revendications des employés de bibliothèques. Or celles-ci restent toujours les mêmes: reclassification des postes, maintien des droits acquis, établissement de salaires correspondant au degré de responsabilité requis, extension des bénéfices marginaux, bref la création de condi-

tions de travail qui mettraient fin au roulement considérable du personnel qui entrave le développement de nos bibliothèques.

Nul ne saura évaluer les coûts sociaux qu'ont entraînés les tergiversations de l'Administration lorsqu'elle fut placée devant la reconnaissance du syndicat. Déjà pendant toute l'année en cours, on a pu constater les effets de la démoralisation des employés dans les opérations des bibliothèques.

Nul ne saura non plus évaluer ce que coûte à la collectivité universitaire l'entêtement odieux de l'Administration à ne pas se faire représenter aux négociations par des officiers dûment mandatés. La vérité reste que les employés en journées d'étude sont solidai-

res. L'épreuve a fait naître dans leurs rangs un esprit de corps nouveau. Elle leur a permis de détecter l'hypocrisie de l'Administration dans tous ses actes.

Nous tiendrons bon. Il serait lâche de capituler car nous croyons défendre les intérêts d'une collectivité que nous considérons avoir servie de notre mieux jusqu'à présent.

Les propositions brumeuses que nous fait l'Administration sont pour ceux qui s'obstinent à croire à sa compétence.

Omer Parizeau, Président,
Syndicat National des
Employés de l'Université.
Alexandre Jonynas, Président,
Syndicat National des
Employés de l'Université.
(Section Bibliothèques)

L'AGEUM: "L'Université pratique une politique sociale injuste"

"Ce ne sont pas les employés de l'Université, pas plus que les étudiants, qui doivent faire les frais des déficiences de l'administration et des difficultés financières du gouvernement", affirme l'AGEUM dans un communiqué par lequel les étudiants réitérent leur appui aux employés de la bibliothèque de l'Université de Montréal.

Le déroulement du conflit, estime l'AGEUM, porte à croire que l'Université, par suite de ses problèmes administratifs et de la réduction des octrois gouvernementaux, cherche à faire

porter à ses employés le poids d'une situation dont ils ne sont nullement responsables. Une telle politique est socialement injuste.

L'AGEUM dénonce par ailleurs l'attitude paternaliste de l'Université avec ses employés et le syndicat qui ont droit à des négociations normales pour faire valoir leurs revendications légitimes et raisonnables.

"La bibliothèque, ce n'est pas seulement des livres", explique l'AGEUM. Il est primordial de revaloriser, par le salaire et la classification des postes, le travail des em-

ployés de bibliothèques. Il importe aussi de favoriser chez eux l'augmentation de la compétence. Ces mesures, réclamées par le syndicat, sont dans l'intérêt non seulement des employés de la bibliothèque mais aussi des étudiants et de tout le corps universitaire.

En conséquence, l'AGEUM réitère fermement son appui au syndicat des employés de la bibliothèque et prendra les moyens nécessaires pour rendre cet appui efficace et concret.

Michel PELLETIER,
Président, A.G.E.U.M.

La dernière proposition venant du service du personnel:

Montréal,
le 29 avril 1966.

Monsieur Alexandre Jonynas,
Président,
Syndicat National des
Employés de l'Université
de Montréal,
Section des bibliothèques,
Université de Montréal.

Cher monsieur,

Je vous transmets, par la présente, la position de l'Université, vis-à-vis le rapport du conciliateur, dans la perspective d'une acceptation de principe de toutes les autres clauses de la Convention.

2. Régime de crédits en maladie: Maintien du statu quo.
a) un jour et demi (1½) par mois,
b) accumulation sans limite,
c) non monnayables au départ de l'employé,
d) utilisables pour fins de maladie seulement, exception faite de quatre (4) jours à l'intérieur d'une année (1er juin au 31 mai — année suivante) qui pourront être utilisés, à compter du 1er juin 1966, pour des fins personnelles, au moment consenti mutuellement entre les parties.

2. Vacances annuelles — catégorie A à F inclusivement: Proposition patronale amendée.
a) moins d'un an de service:
— moins de six (6) mois: 1 (1) jour par

mois jusqu'à cinq (5) jours,
— sept (7) mois: six (6) jours,
— neuf (9) mois: sept (7) jours,
— onze (11) mois: huit (8) jours.

b) après un an de service: deux (2) semaines ou dix (10) jours ouvrables.

c) après cinq (5) ans de service: trois (3) semaines ou quinze (15) jours ouvrables.
quinze (15) = (Pierre Dupras)

d) après douze (12) ans de service: quatre (4) semaines ou vingt (20) jours ouvrables.

3. Fêtes chômées: Maintien de la proposition patronale initiale.
Le Jour de l'an
½ journée la veille du Jour de l'An
le lendemain du Jour de l'An
le Vendredi-Saint
le Lundi de Pâques
la fête de la Reine
la St-Jean Baptiste
le jour du Canada
la fête du Travail
le jour de l'Action de Grâce
½ journée avant Noël
la journée de Noël
le lendemain de Noël

La direction de l'Université considérant la permission de fait des autorités religieuses de permettre le travail durant les quatre fêtes d'obligation suivantes: l'Épiphanie, l'Ascension, la Toussaint, l'Immaculée Conception.
Suite à la page 31

L'Université ment officiellement

La partie patronale, après avoir accordé 16 congés devant conciliateur, les a rétractés dans ses contre-propositions, sans l'avis du conciliateur. L'Université offre 12 jours de congés auxquels l'employé peut ajouter 4 jours de maladie!

Extraits d'un document fourni au Syndicat par le Service du Personnel, daté, du 18 avril 1966, intitulé:

"POINTS DE LITIGE AU MOMENT DE LA SEANCE DE CONCILIATION LE 2 AVRIL 1966."

PROPOSITIONS SYNDICALES

V — Fêtes payées et congés sociaux

L'employeur convient de reconnaître et d'observer durant l'année 16 congés fériés et payés:

le Jour de l'An
½ journée la veille du Jour de l'An
le lendemain du Jour de l'An
l'Épiphanie
le Vendredi-Saint
le Lundi de Pâques
l'Ascension
la Fête de Dollard

la St-Jean Baptiste
le Jour du Canada
la Fête du Travail
le Jour de l'Action de Grâce
la Toussaint
l'Immaculée Conception
½ journée avant Noël
la journée de Noël
le lendemain de Noël

CONTRE-PROPOSITIONS PATRONALES

V — Fêtes payées et congés sociaux

L'employeur convient de reconnaître et d'observer durant l'année 12 congés fériés et payés:

le Jour de l'An
½ journée la veille du Jour de l'An
le lendemain du Jour de l'An
le Vendredi Saint
le Lundi de Pâques
la Fête de la Reine

la St-Jean Baptiste
le Jour du Canada
la Fête du Travail
le Jour de l'Action de Grâce
½ journée avant Noël
la journée de Noël
le lendemain de Noël

PROPOSITIONS ACTUELLES

L'employeur convient de reconnaître et d'observer durant l'année 12 congés fériés et payés: les mêmes que ceux mentionnés. De plus, les employés bénéficieraient de 4 congés, sans perte de traitement au cours de chaque année au moment fixé par l'Université.

POINTS EN LITIGE ACTUELLEMENT

- 1) Vacances annuelles
- 2) Accumulation de crédits en maladie
- 3) Échelle de salaires annuels

Le "Board of Governors" de l'Université

Montréal,
30 avril 1966.

Monsieur le
Rédacteur,

Mais c'est-y possible! Moi qui avais toujours eu ben du respect pour l'Université, qui avais toujours pensé que l'Université, c'était une place où les employés étaient ben payés pis ben contents de leur sort, v'là-t-y pas qu'apprends qu'ça fait deux semaines qu'y sont en

jours d'étude, pis qu'y vont continuer encore parce que le Board of Governors, comme y en a qui l'appelle, veut même pas suivre les recommandations du ministère du Travail. Si les grands ont pus de respect pour le gouvernement à c'tte heure, ben j'comprends mieux pourquoi y'a des syndiqués qui s'foutent des injonctions. Y'a une ques-

tion là-dedans, pis si des gars comme M. Rolland d'la Rolland Paper Company Limited, pis M. Chartré, qu'est président d'la Presse (j'cré ben que j'vas lire Montréal-Matin à c'tte heure), et pis ben d'autres (y paraîtrait même que l'Cardinal est sur ce Board-là), si du monde comme ça donne pas l'exemple, comme j'disais tantôt, ben mon Dieu, c'est l'mon-

de à l'envers, pis j'vois pas comment on pourra, nous autres, apprendre à notre jeunesse le respect des lois pis d'la parole donnée. Parce qu'en fin de compte, c'est ça qui s'passe. C'te Monsieur Lucier, j'avais jaraîtrait même que qu'y avait le o.k. des gouverneurs pour dire devant les conciliateurs que les trois semaines de vacances

après deux ans pis les quatre semaines après douze ans, c'tait ben raisonnable, pis pour donner seize fêtes chômées-payées, pis des jours de maladie qu'ont du bon sens. Y doit-y donc se r'trouver l'bec à l'eau pis l'air comique c'te gars-là! Y a une histoire de classification du personnel là-dedans aussi, mais ça, j'comprends pas trop c'que c'est. C'est ben compliqué pis mêlé les affaires de l'Université, mais comme on me l'a expliqué, y'aurait ben du monde qui aurait été mis à des paliers trop bas dans l'échelle des salaires, après qu'y auraient été reclassés. En tout cas, ça veut dire qu'on tiendrait pas compte pantoute de leur expérience. Pis y'aurait encore une bonne trentaine de personnes qui s'raient mal classées. Ça fait pas mal de monde de choqué ça, pis j'parle pas d'ceux qui sont partis, pis que l'Université veut même pas mettre sur ses listes de radioactivité, après avoir promis d'leur donner c't argent-là qu'y ont gagné pis dont y ont jamais vu la couleur.

quer tout ça en trois dimensions pis en couleurs, l'affaire de la Croix-Bleue qui remplacerait quatre journées de fêtes chômées payées, d'autant plus qu'y paraîtrait que l'plan d'assurance-maladie de l'Université, y coûte ben cher, pis c'est pas tout l'monde qui est dedans. J'voulais vous dire tout ça, Monsieur le Rédacteur, parce que moi, ça m'choque Ça m'choque de penser qu'y sont une douzaine sur c'te Board-là, qui font leur p'tit voyage en Europe (trois semaines, un mois, deux mois) quasiment chaque année, pis qu'y veulent même pas donner une p'tite chance aux pauvres gens. Ça va ben, leur affaire!

J'suis choquée, pis j'me d'mande si ça vaut la peine de se morfondre pour donner une belle éducation universitaire à mes enfants, si c'est pour les rendre méchants pis durs comme les beaux messieurs de l'administration pis du Board of Trade, pardon, du Board of Governors de l'Université!

porté fruit. Un grand nombre de situations paradoxales, sinon scandaleuses ont éclaté au grand jour, de telle sorte que les conciliateurs ont dû se demander par quel miracle tout ce système de communications a pu fonctionner jusqu'à maintenant. Cela rappelle l'histoire du cheval qui parle: "Peu importe, dit-on, ce qu'il raconte le pauvre animal. N'est-ce pas étonnant qu'il réussisse à proférer des sons intelligibles!"

C'est comique, c'est marrant. Mais est-ce que c'est ce que l'on espère trouver dans une Université qui, selon les mots de son Recteur, veut se classer parmi les grandes universités du continent nord-américain?

Extrême pénurie de bibliothécaires professionnels à l'U. de M.

(M. Densky)

Comme l'écrivait Mme Densky dans sa lettre (Q. L., 7 oct. '65, p. 4) "en 1965-66, on nous a accordé 83 postes, dont 36 de bibliothécaires professionnels. Malheureusement, 8 de ces postes n'ont pu être remplis." Force est donc de constater que, malgré une évolution réelle, "le personnel est insuffisant en nombre"; "28 bibliothécaires s'acquittent du travail de 36, et je dois dire que leur effort est héroïque pour suffire à cette tâche. Toutes les bibliothèques du Canada souffrent d'une extrême pénurie de bibliothécaires professionnels et nous ne faisons pas exception. Il nous faudra attendre encore quelques années jusqu'à ce que notre Ecole de Bibliothéconomie, la seule de langue française au Canada, nous fournisse assez de bibliothécaires compétents." (id.). Selon les normes minimum, il faudrait 33 bibliothécaires pour 10,000 étudiants et deux fois plus dans dix ans. En fait, ce n'est là qu'un minimum, car la nécessaire extension de la collection exigera un nombre de bibliothécaires professionnels plus élevé que la moyenne (cf., supra) (...)

Ainsi donc, malgré l'augmentation du nombre de bibliothécaires et leur formation de plus en plus adéquate (...) le personnel est encore insuffisant, il ne peut répondre aux besoins actuels. Une partie

rieur, ne sont pas considérés comme bibliothécaires, il faut cependant savoir que, d'après les barèmes de la Commission du service civil, le fait de posséder un diplôme technique plus cinq ans d'expérience donne droit à un salaire de bibliothécaire: une dizaine de personnes se trouvent ainsi à avoir un salaire inférieur à celui auquel elles auraient droit. Tout cela, sans compter qu'une année d'expérience est considérée comme une demi-année. On observe également une sous-évaluation des tâches. Le service des acquisitions, pour sa part, n'est pas considéré comme les autres: pour éviter de donner à la personne qui le dirige, le salaire d'un chef de service, on emploie pour ce poste une non-bachelière, en donnant au conservateur-adjoint la responsabilité théorique du service. Si on jette un coup d'oeil du côté des bibliothèques de secteur, on observe des différences encore plus marquées qu'à la centrale. On trouve des responsables qui ont le salaire d'un chef de service, d'autres qui ne l'ont pas: tout dépend des budgets de Faculté; ici encore on voit l'absence d'une véritable politique de la Bibliothèque à l'Université. Citons, en passant, le cas d'une bibliothécaire, chef de service (1), possédant un doctorat dans une discipline, à qui on refuse un salaire de chef de service sous prétexte

La petite histoire du cheval qui parle

Ce qui a jeté la confusion chez les conciliateurs du Ministère du Travail, qui pourtant n'ont épargné aucun effort pour accélérer le règlement du conflit, c'est le caractère peu habituel des séances de conciliation. Au lieu de procéder au règlement rapide de quelques clauses restées en litige, les deux parties semblaient poursuivre leur travail de négociation. Cette impression n'était pas fautive. En effet, ce n'est qu'à la Salle de conciliation, que les négociateurs des deux parties ont pu s'entendre sur la reclassification d'une partie du personnel et sur l'établissement de nouveaux postes. Les négociations directes à l'édifice de l'Administration n'ont jamais

porté fruit. Un grand nombre de situations paradoxales, sinon scandaleuses ont éclaté au grand jour, de telle sorte que les conciliateurs ont dû se demander par quel miracle tout ce système de communications a pu fonctionner jusqu'à maintenant. Cela rappelle l'histoire du cheval qui parle: "Peu importe, dit-on, ce qu'il raconte le pauvre animal. N'est-ce pas étonnant qu'il réussisse à proférer des sons intelligibles!"

C'est comique, c'est marrant. Mais est-ce que c'est ce que l'on espère trouver dans une Université qui, selon les mots de son Recteur, veut se classer parmi les grandes universités du continent nord-américain?

Petites

annonces

Demandes d'emploi: Personne qualifiée pour négocier convention collective sans mandat.

Exigences: capable de disqualifier professionnels qualifiés, posséder visage souriant (sourire à facettes) et visages de rechange, de préférence capable de prendre engagements et renier par la suite, doctorat en patinage de fantasia, au moins un an d'expérience sur la glace administrative, essentiel de savoir exécuter la volte-face.

Salaires: à négocier en utilisant critères du Board of Trade.

Conditions de travail: à être discutées avec Chartré, Rolland et Cousineau.

Personne demandée pour agir comme membre du Conseil d'Administration d'une grande université de langue française.

Qualités: être au-dessus des problèmes des employés, de préférence conservateur sur les questions comme les vacances des AUTRES.

Employés demandés pour grosse manufacture de diplômes.

Exigences: capable de subventionner l'entreprise, rompu aux méthodes du patronage, capable de s'intégrer à un programme de paupérisation à court terme.

Conditions de travail: régime de vacances décroissant, heures de travail à être augmentées, fêtes chômées à être diminuées selon politique progressive à long terme (type universitaire), assurance-maladie aux frais de l'employé.

Salaires: selon entente paternaliste.

Qualité essentielle: esprit de sacrifice et de bénévolat.

A LIQUIDER
Dès journées d'études terminées, surplus de scabs à écouler, utilisables à toutes les sauces, légèrement endommagés. Pour informations, s'adresser au comptoir du prêt de la Bibliothèque centrale.

(Avis à nos lecteurs: D'autres demandes parvenues à nos bureaux trop tard pour cette édition seront dans la prochaine édition spéciale).

Ah! si j'étais au conseil des gouverneurs...

(l'air: "Ah! si j'étais, belle alouette grise...")

REFRAIN

Tuons le vieux paternalisme
Allons, les syndiqués vaincront on on on
C'est avec le syndicalisme
Qu'enfin de beaux jours nous vivrons.

Ah! Si j'étais au Conseil des Gouverneurs
Ah! Si j'étais au Conseil des Gouverneurs
Je voyagerais, j'aurais un gros salaire

Car je serais un très gros actionnaire
Car je serais un très gros actionnaire
De Dow, CIBA ou d'la Rolland Pepeur-re.

Mais je suis syndiqué, je n'ai pas peur-re
Mais je suis syndiqué, je n'ai pas peur-re
Ni des Lucier, Piché ou Gouverneurs-re.

Leurs beaux mensonges ont doublé notre (ardeur-re)

Leurs beaux mensonges ont doublé notre (ardeur-re)

Leur injustice, éveillé not'colère.

Ils ont voulu ach'ter par des salaires
Ils ont voulu ach'ter par des salaires
Vacances, congés, journées de maladie-re.

On n'en veut pas de leurs chinoiseri-es
On n'en veut pas de leurs chinoiseri-es
On veut pour tous égalité, justice.

Centre Social, Bibliothèques en lice
Centre Social, Bibliothèques en lice
C'est notr'union qui fera la victoire

Ils ont bien essayé de nous avoir-re
Ils ont bien essayé de nous avoir-re
Faut leur montrer que nous n'sommes pas
Faut leur montrer que nous n'sommes pas
(à vendre.)

Monsieur Gaudry va bientôt nous entendre
Monsieur Gaudry va bientôt nous entendre
Et nous savons qu'il saura bien comprendre.

Sic transit

glorice bibliothecarii

Il y a un an, l'Université de Montréal obtenait sans difficulté une certaine dose de publicité, grâce à des articles parus dans le "QUARTIER LATIN" (25 fév. 1965) et dans le "MONTREAL DAILY STAR" (17 mars 1965). Dans ces textes, on faisait l'éloge de la Bibliothèque de la faculté de Chirurgie dentaire, dirigée par Mlle Margaret Pertwee. Or, ce qui semble avoir échappé aux reporters, c'est que le salaire de la responsable de cette bibliothèque "BI-JOU" se chiffrait, en 19-

65 à \$5,244.00. Salaire marginal que l'on aurait des difficultés à trouver pour des postes semblables dans les autres universités du Canada.

Et même après que le syndicat ait réussi à faire reclassifier un bon nombre d'employés, l'Administration, dans sa brusque volte-face, revient sur son engagement d'accorder à cette personne, comme à bien d'autres, la rémunération qui lui reviendrait normalement en raison de la complexité de ses tâches.

Ce journal a été réalisé par les membres du syndicat des employés de la bibliothèque de l'U. de M. avec l'approbation de l'A.G.E.U.M.

MAQUETTE: JEAN CORBO

PENURIE DE BIBLIOTHECAIRES SURTOUT DANS LE QUEBEC 1962 - 1967

TABLEAU 1 PAR PROVINCES

PROVINCE	1962	1963	1964	1965	1966	1967	TOTAL	1962-1963	1964-1967	Relevé de 1957-66 Totaux
Alberta	6	40	13	18	14	20	111	46	65	56
British Columbia	12	27	32	32	32	34	169	39	130	169
Manitoba	14	58	22	23	20	22	159	72	87	38
New Brunswick	3	3	12	11	8	6	43	6	37	14
Newfoundland	1	9	5	2	2	1	20	10	10	8
Nova Scotia	5	8	11	10	1	28	63	13	50	51
Ontario	89	170	179	118	109	102	767	259	508	515
Prince Edward Island	1	1	1	1	1	1	5	1	4	6
Québec	143	238	290	357	430	511	1,969	381	1,588	96
Saskatchewan	23	11	9	16	5	34	98	34	64	45
CANADA	296	565	574	588	622	759	3,404	861	2,543	988
Province inconnue		8	7	5	5	5	30	8	22	
CANADA	296	573	581	593	627	764	3,434	869	2,565	

du matériel n'est pas encore cataloguée à cause du manque de personnel. La pénurie de bibliothécaires fait que ceux qui sont là vont au plus pressé et ne peuvent faire davantage de travail professionnel: administration, conseils aux lecteurs, bibliographies. Nous avons montré pourtant combien il était essentiel à une bibliothèque universitaire que les chercheurs soient initiés à l'utilisation de leurs instruments de travail.

Une question reste pourtant, fort grave. Pourquoi, parmi les bibliothécaires professionnels existants, n'y en a-t-il pas davantage qui sont intéressés à venir travailler à la bibliothèque de l'Université? Le seul petit nombre fournit-il une explication adéquate? Ne peut-on penser que les conditions de travail à la bibliothèque de l'Université en éloignent quelques-uns? Quoi qu'il en soit, tandis que la Commission du service civil propose un salaire de \$5,500., l'Université n'offre que \$5,200. Tant d'ailleurs en ce qui regarde le personnel non professionnel que les bibliothécaires, l'optique de l'Université semble être d'avoir des gens le moins cher possible, et d'ailleurs, sans contrat. En engageant quelqu'un, on ne tient pas compte de l'expérience, ni des fonctions supplémentaires qui sont souvent exercées.

En tenant compte du fait que ceux qui n'ont qu'une attestation ou un diplôme technique supé-

rieur, ne sont pas considérés comme bibliothécaires, il faut cependant savoir que, d'après les barèmes de la Commission du service civil, le fait de posséder un diplôme technique plus cinq ans d'expérience donne droit à un salaire de bibliothécaire: une dizaine de personnes se trouvent ainsi à avoir un salaire inférieur à celui auquel elles auraient droit. Tout cela, sans compter qu'une année d'expérience est considérée comme une demi-année. On observe également une sous-évaluation des tâches. Le service des acquisitions, pour sa part, n'est pas considéré comme les autres: pour éviter de donner à la personne qui le dirige, le salaire d'un chef de service, on emploie pour ce poste une non-bachelière, en donnant au conservateur-adjoint la responsabilité théorique du service. Si on jette un coup d'oeil du côté des bibliothèques de secteur, on observe des différences encore plus marquées qu'à la centrale. On trouve des responsables qui ont le salaire d'un chef de service, d'autres qui ne l'ont pas: tout dépend des budgets de Faculté; ici encore on voit l'absence d'une véritable politique de la Bibliothèque à l'Université. Citons, en passant, le cas d'une bibliothécaire, chef de service (1), possédant un doctorat dans une discipline, à qui on refuse un salaire de chef de service sous prétexte

qu'elle est trop âgée. Si on tient compte de ces faits, si on tient compte surtout de la situation d'ensemble de la bibliothèque, on n'est pas étonné en voyant que le poste de bibliothécaire à l'Université de Montréal n'attire pas beaucoup de candidats. En fait, il s'agit d'un véritable cercle vicieux. La situation n'est pas attirante, ce qui crée un manque de personnel, qui empêche les bibliothécaires d'exercer pleinement leur profession à cause de la suppléance qu'ils sont obligés de faire. Ce dernier facteur rend la situation encore plus intolérable. Il est donc normal de voir environ 10 (2) personnes qui quittent chaque année. Ce travail est considéré comme un état de passage, en attendant de trouver mieux. On est donc en présence d'un personnel assez instable, situation qui est assez bien illustrée par le fait qu'un des plus anciens parmi les cadres supérieurs ne travaille à la bibliothèque que depuis 4 ans (3). C'est là une situation malsaine, à laquelle il est urgent de remédier.

(Extrait du Mémoire présenté au Conseil d'Administration de l'AGEUM, par le Comité d'Éducation. Enquêteur: Guy Sarrazin. Mars 1966).

(1) M. Sarrazin veut dire que cette personne est responsable d'une Bibliothèque spécialisée. N.D.L.R.

(2) Depuis avril 1965, environ vingt-cinq (25) personnes ont quitté la Bibliothèque.

(3) Il a quitté la Bibliothèque à la fin de mars.

L'escalade continue :

Le conseil des gouverneurs s'oppose à l'entente intervenue

Mercredi, le 27 avril dernier, MM. Réal Mireault et Evangéliste Moreau, conciliateurs du Ministère du Travail, convoquaient les représentants de l'Université et ceux du Syndicat National des Employés de l'Université (CSN) pour amener les parties à conclure une entente et mettre fin aux journées d'étude déclenchées lundi le 18 avril. Convoqués pour 2 h. 30 p.m., le 27, les parties en vinrent à une entente vers 4 heures a.m., le 28, après 13 heures de négociation, et acceptèrent les recommandations des conciliateurs à l'effet de recommander d'une part au Conseil des Gouverneurs de l'Université et d'autre part à l'Assemblée Générale du Syndicat, l'acceptation de leurs propositions. Dans ces recommandations, les représentants du Service de Conciliation du Ministère du Travail réglaient les questions restées en litige: la classification, les salaires, les vacances, les congés-maladie. A la suite des représentations faites par les négociateurs patronaux au Conseil des Gouverneurs de l'Université de Montréal, ce dernier refusa de ratifier les décisions prises par leurs représentants à la table de conciliation,

et bien plus, remirent en question des clauses préalablement convenues au cours de la séance de conciliation du 2 avril.

De son côté, le Syndicat, lors de son assemblée du 29 avril, acceptait les recommandations du conciliateur du Ministère du Travail, puis refusait majoritairement, au scrutin secret, la proposition du Conseil des Gouverneurs, et condamnait l'attitude rétrograde et la mauvaise foi de l'Université. Les journées d'étude se continuent et le Ministère du Travail, M. Carrier Fortin a été saisi par télégramme de la gravité de la situation.

On apprend que dès lundi soir, l'Association des Professeurs de l'Université de Montréal étudiera la possibilité d'appuyer les employés des Bibliothèques et du Centre Social qui entrent dans leur troisième semaine de journées d'étude. Selon des sources bien informées, le malaise se ferait ressentir au niveau d'autres groupes d'employés de l'Université qui viendraient sous peu se joindre aux employés en journées d'étude. L'escalade se continue et le conflit menace de se généraliser à l'ensemble de l'Université.

Le syndicat doit faire appel au gouvernement

— télégramme au ministre du travail

Hon. Carrier-Fortin
Ministre du Travail
Hôtel du Gouvernement

QUEBEC

Copie à:
tous les membres du Conseil des Gouverneurs de l'Université de Montréal

M. Réal Mireault, Conciliateur-en-chef du Ministère du Travail
M. Evangéliste Moreau, Conciliateur du Ministère du Travail
l'envoyeur

— Suite séance de conciliation 27-28 avril. Réal Mireault, conciliateur en chef, et Evangéliste Moreau, faisaient recommandations dans conflit entre Université de Montréal et Syndicat National des Employés de l'Université de Montréal re:

négociations convention collective pour employés des bibliothèques. Conseil des Gouverneurs de l'Université refuse d'entériner compromis accepté par négociateurs patronaux mandatés et remet en question clauses convenues en séances de conciliation 2 avril et suivantes. Situation grave. Conflit menace de se généraliser à l'ensemble de l'Université. Demandons intervention immédiate du Ministre.

signé:
Alfred Bossé,
pour Syndicat National des Employés de l'Université de Montréal,
1001 Saint-Denis,
842-3181
271-9237

Message de l'exécutif des employés de bureau à tous les employés de bureau de l'université:

Campagne intensive de recrutement

Conscients du conflit actuel entre l'Université et ses employés de Bibliothèques concernant les conditions de travail en général et particulièrement la revalorisation de la fonction d'employés de l'Université et de la politique des salaires à rabais de la présente administration universitaire, l'exécutif provisoire des employés de bureau, lors de sa dernière réunion tenue conjointement avec des représentants des sections Centre Social et Bibliothèques, décidait de se porter à l'action immédiate en vue d'une campagne intensive de recrutement parmi les employés de bureau de l'Université.

Considérant que la présente lutte que mènent les syndiqués en journée d'étude aura une influence salutaire sur les conditions de travail des employés de bureau en autant que ces derniers se syndiqueront, et conscients que le geste héroïque des journées d'étude, que posent présentement les employés syndiqués de l'Université, ne peut laisser indifférents d'autres salariés subis-



Photo: Patrick Beiller

sant les mêmes conditions de travail, l'Exécutif des employés de bureau lance un appel de collaboration à tous les employés de bureau de l'Université afin de l'aider dans sa campagne de recrutement pour que les employés de bureau soient en mesure de faire une demande d'accréditation le plus tôt possible à la CRT et puisse venir grossir les rangs du Syndicat national des Em-

ployés de l'Université de Montréal.

Pour ce faire, nous vous suggérons de communiquer avec nous le

plus tôt possible, afin que vous puissiez adhérer au Syndicat et satisfaire aux autres conditions prévues par le Code du Travail.

LE COMITE EXECUTIF PROVISOIRE DES EMPLOYES DU BUREAU DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Département Poste Résidence
Pierrette TREMBLAY B.A. Adultes 276 342-0535
Présidente
Francine DESROCHERS Secr. général 515 735-0655
Vice-présidente
Michèle PARADIS Ext. enseign. 294 737-1555
Secrétaire

Lundi, 18 avril

Début des journées d'étude. Manifestation devant l'immeuble administratif. L'Université demande à négocier. Rien n'est négocié, mais l'Université avise la partie syndicale que si les employés rentrent au travail, elle consentira à négocier le lendemain. S'ils n'entrent pas, elle ne négociera que mercredi en conciliation. Le Comité de négociation refuse, vu la résolution de l'Assemblée Générale du Syndicat de rentrer au travail qu'une fois la convention collective signée.

Mercredi, 27 avril
ou
jeudi, 28 avril

Conciliation à 2 h. 30 p.m. au Ministère du Travail jusqu'à jeudi, 3 h. 30 a.m. Entente entre les parties et recommandations des conciliateurs. Salutations d'usage en fin de négociation; entre les parties et remerciements aux conciliateurs par les deux parties. Les parties s'engagent à faire ratifier par leurs mandants les ententes convenues. La ratification officielle de l'Université doit être fournie au Syndicat pour faire rapport à l'Assemblée Générale du Syndicat, convoquée pour 4 h. p.m. le lendemain.

Mercredi, 20 avril

Conciliation. Etude de la reclassification des employés pris individuellement. 70 cas sur 120 demeurent en litige. La conciliation se poursuit durant 13 heures, de 2 h. 30 p.m. à 3 h. 30 a.m.

Vendredi, 29 avril

Remise des documents par la partie patronale à 3 h. 30 p.m. Assemblée Générale à 4 h. p.m. pour les employés des Bibliothèques et du Centre Social. Acceptation des recommandations du conciliateur. Les documents fournis par l'Université ne correspondent pas sur une dizaine de points et sont même contraires à l'entente intervenue devant les conciliateurs.

Jeudi, 21 avril

A 11 h. 30 a.m., le président du Syndicat, M. A. Jonyas et le secrétaire M. R. Brunet, fournissent les informations nécessaires à l'Université pour compléter ses dossiers datant de 1962, sur la question de la reclassification.

Par scrutin secret, les employés des Bibliothèques refusent cette contre-proposition patronale qui est un recul par rapport aux ententes précédentes. Au scrutin secret, renouvellement de l'appui par les employés du Centre Social. Décision de l'Assemblée Générale du Syndicat de continuer les journées d'étude, mandat aux négociateurs de revenir faire rapport uniquement avec des documents dûment paraphés par des représentants dûment mandatés.

A 8 h. p.m., conciliation au Ministère du Travail jusqu'à 2 h. 30 a.m., vendredi, 22. Restent encore une quarantaine de cas en litige. La partie patronale admet ne pas avoir de mandat et requiert un délai de quelques jours afin de rencontrer lundi le Conseil des Gouverneurs de l'Université et d'obtenir ce mandat. Les conciliateurs et la partie syndicale consentent ce délai à l'Université.

Conformément à une résolution de l'Assemblée Générale, télégramme d'urgence envoyé au Ministère du Travail, avec copies à tous les membres du Conseil des Gouverneurs de l'Université, au Conciliateur en Chef, M. Réal Mireault, et au conciliateur, M. E. Moreau.

Lundi, 25 avril

Le conciliateur demande au Syndicat d'accorder un nouveau délai à l'Université, vu l'impossibilité de réunir le Conseil des Gouverneurs lundi.

Mardi, 26 avril

Réunion du Conseil des Gouverneurs et représentations patronales aux fins d'obtenir un mandat clair et précis.

Dernière proposition venant...

(suite de la page 1)

et les activités normales ayant cours durant ces quatre fêtes, il faudra comprendre que cette réduction des fêtes chômées est, à notre sens, compensé par la participation de l'Université au régime de la Croix-bleue (environ \$45.00 par année) et par la possibilité d'utiliser quatre jours pour fins personnelles.

Je vous transmets, ci-joint, quelques copies des échelles de salaires modifiées et un état de leur application à chaque employé encore à l'emploi de l'Université. à

Veillez accepter, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.
Pierre Dupras,
Directeur.
PD/co à
c.c.: M. Alfred Bossé.

Durant la quatrième journée d'étude, Mme Simone Guillet, un chef de service (non syndicable), est venue rejoindre les employés pour sympathiser.

Résumé des salaires initiaux offerts par différentes Institutions et Universités aux bibliothécaires sans expérience, possédant un baccalauréat en bibliothéconomie d'une école ou Université reconnue.

Institution	Année	Salaires
Commission du Service Civil de Québec	1965	\$5,500.
Commission du Service Civil du Canada	1965	\$5,760.
Ville de Montréal	1966	\$5,625.
The Toronto Teachers' College	1965	\$5,700.
Carleton University, Ontario	1965	\$5,700.
	1966	\$6,100.
McMaster University, Hamilton, Ontario	1964	\$5,300.
University of Alberta	1964	\$5,600.
Sir George Williams University, Montreal	1965	\$5,600.
Dalhousie University, Halifax	1965	\$5,600.
Université de Montréal	1965	\$5,200.

D'après les plus récentes statistiques disponibles, trouvées dans le "Relevé de l'enseignement supérieur, Partie I: Inscriptions d'automne aux Universités et Collèges, 1962-63" du Bureau Fédéral de la Statistique, il apparaît que l'Université de Montréal est la plus importante Université du Canada, en nombre d'inscriptions:

Université de	Inscriptions
Laval	11,912.
Montréal	10,129.
Toronto	9,232.
Alberta	9,354.
Colombie Britannique	11,261.
McGill	8,390.

L'Université = La Grenade?...

Quand la tour de l'Université devient Babel

L'école de bibliothéconomie
École de
"scabs"

Cet article veut jeter le doute sur ce qu'il est convenu d'appeler le mythe de l'Université de Montréal, en mettant en lumière quelques-unes de ses espiègleries administratives les plus curieuses.

A l'Université de Montréal, on accorde plus d'attention aux bâtiments qu'au personnel. Il est vrai que l'Expo 67 approche. Le public est à même de constater les magnifiques transformations, expropriations, excavations, constructions de toutes sortes sur le campus: escalier mobile, stade, pavillons, etc. Ces constructions coûtent plusieurs millions de dollars. L'Université de Montréal paie sans sourciller. Mais quand les employés de bibliothèques revendiquent des salaires décents, des conditions normales de travail de l'ordre de quelques cent mille dollars, c'est comme si on demandait la lune. Les administrateurs s'arrachent les cheveux. On dirait qu'ils veulent mourir. C'est triste.

A l'Université de Montréal, il est plus important de manger que d'étudier. Je ne veux pas discréditer la fonction de qui que ce soit. Mes connaissances administratives sont limitées, mais il me semble que plus le travail requiert de connaissances, plus il doit être considéré. Ou encore, plus la nature d'un travail donné se rapproche du genre de production de l'entreprise, plus ce travail est important. Il doit être rémunéré en conséquence. Par exemple dans une université, il est clair que le travail du professeur est plus en rapport avec l'éducation que le travail du plombier. De même le travail de l'employé de bibliothèque est plus en rapport avec l'éducation que celui de la préposée aux salades, ou du laveur de vaisselle. Or en 1965, il est bon de le répéter, l'Université de Montréal embauche aux salaires de base suivants:

— Aide-bibliothécaire 1, dactylo, garçon de bibliothèque, technicien, etc.	\$44.53
— Laveur de vaisselle	\$50.00
— Préposée aux salades	\$58.00

On arrive donc à la conclusion suivante:

A l'Université de Montréal, le restaurant passe avant la bibliothèque.

A l'Université de Montréal, il est plus important de se remplir le ventre que de remplir son intelligence.

A l'Université de Montréal, il est important de pouvoir manger gros à la cafétéria, pour mieux dormir ensuite, dans la bibliothèque.

L'Université de Montréal enseigne une chose et pratique le contraire. Dans le Quartier Latin du 13 janvier 1966 paraissait un article de Claude Lacroix, intitulé: "38% des familles montréalaises



Photo: Patrick HOLLIER

La tour se lézarde...

vivent dans la pauvreté..." Cet article résume l'étude que le professeur Emile Gosselin, titulaire au département des Relations industrielles de la Faculté des Sciences sociales de l'Université a faite pour le Conseil du Travail de Montréal.

"L'étude établit quatre niveaux (seuils): a) LA MISERE: Familles et individus vivant dans la misère — en général, toute famille de quatre personnes dont le revenu global n'atteint pas \$2,000 par an et tout individu ne vivant pas en famille et dont le revenu ne dépasse pas \$1,000 par année; b) LA PAUVRETE: Familles et personnes pauvres... qui vivent en deça du minimum vital exigé pour une vie sociale et humainement tolérable... ou même une existence au bord du gouffre économique et social. Les familles composées de 4 personnes dont le revenu annuel est inférieur à \$3,000 et les personnes vivant seules et gagnant moins de \$1,500 par an; c) LA PRIVATION: familles et personnes dans la privation... qu'une simple récession ou un chômage tant soit peu prolongé peuvent plonger dans un état de pauvreté. Les familles dont le revenu annuel est inférieur à \$4,000 et les personnes seules gagnant moins de \$2,000 par année. Ces familles et ces personnes ne peuvent tout au plus que joindre les deux bouts, sans pouvoir réaliser le moindre projet; d) LA MARGINALITE: Familles et personnes dont l'existence est précaire ou marginale — familles gagnant moins de \$5,000 par année et personnes vivant seules dont le revenu annuel est inférieur à \$2,500 par année."

A partir de ces éléments de base, nous avons comparé les salaires que reçoivent actuellement, en 1966, quelques 82 employés de bibliothèques qui ont répondu au questionnaire que nous leur avons distribué. Sur 82 réponses nous trouvons:

3 cas de salaires de privation;
8 cas de salaires de marginalité;

13 cas de salaires de quasi-marginalité: ces employés gagnent \$2,628 par année, ou \$50.53 par semaine, soit à peine \$168 de plus par année ou \$3.23 par semaine de plus que le salaire de marginalité (salaire de familles et personnes dont l'existence est précaire).

Pour rester conforme aux descriptions faites par le professeur Gosselin, je dois préciser que les 24 cas cités plus haut ne se réfèrent pas nécessairement à des personnes vivant seules. La raison est simple. Pour s'éviter de vivre dans la privation, ces personnes doivent compter sur le support des autres. C'est pourquoi, si on ne peut pas dire que ces personnes vivent dans la privation, on peut ajouter que ce n'est pas grâce aux traitements qu'elles reçoivent de l'Université. Car l'Université de Montréal accorde effectivement des salaires de privation. Et cela, indépendamment du statut familial ou social des personnes qu'elle traite.

Pour le prouver il suffit de citer la proposition de salaires qu'elle faisait au Syndicat, le 22 mars 1966, soit après plus d'un mois de négociations:

A — Préposée à l'entretien — Annuel: \$2004; Hebdomadaire: \$38.50.

B — Aide-bibliothécaire 1, dactylo, garçon de bibliothèque, etc. — Annuel: \$2316; Hebdomadaire: \$44.53.

C — Aide-bibliothécaire 2, sténo-dactylo, etc. — Annuel: \$2628; Hebdomadaire: \$50.53.

Après plus d'un mois de négociations méticuleuses à fendre les cheveux en quatre, l'Université de Montréal propose le statu quo et maintient sa politique de privation, qui va absolument à l'encontre des dénonciations faites par l'un de ses éminents professeurs. Autrement dit: l'Université de Montréal, qu'on ne cesse de vanter avec des larmes dans les yeux et du trémolo dans la voix, l'Université de Montréal fait le contraire de ce qu'elle enseigne. Moi je veux bien croire au prestige de l'Université, à la grandeur de la mission de l'Université de Montréal, et patati, et patata... mais quand même!

Louis Sarrasin,
vice-président du Syndicat
(Section: Bibliothèques)

C'est un secret de Polichinelle que l'enseignement qui se donne à l'École de Bibliothéconomie de l'U. de M. est orienté vers l'endoctrinement de futurs bibliothécaires, visant à amener les élèves à faire du zèle, à professer une humilité et une docilité absolues à l'égard des autorités.

Faut-il donc s'étonner du fait que pendant les journées d'étude, alors que les employés de bibliothèques mènent une lutte légitime pour revaloriser leur fonction, les finissants de l'École fassent preuve d'une attitude franchement antisyndicale. Au moment où toutes les bibliothèques de secteurs observent le piquetage moral, Messieurs les petits-bourgeois (ceux qui sont appelés à devenir nos futurs collègues) bûchent dur dans leur Bibliothèque grande ouverte.

On vous a bien bourré le crâne, Messieurs les SCABS, en vous apprenant à établir la distinction entre les tâches professionnelles et les tâches cléricales. Mais au fond, vous n'êtes que des clercs, d'ignobles opportunistes qui trahissez la profession. Les professeurs des autres facultés ont bien raison de s'indigner devant votre inconscience et votre manque absolu de sens de la SOLIDARITE.

EXTRAIT DU CODE DU TRAVAIL

Article 1, alinéas a, b, c:

DEFINITIONS

1. Dans le présent code, à moins que le contexte ne s'y oppose, les termes suivants signifient:

a) "ASSOCIATION DE SALAIRES" — un groupement de salariés constitué en syndicat professionnel, union, fraternité ou autrement et ayant pour buts l'étude, la sauvegarde et le développement des intérêts économiques, sociaux et éducatifs de ses membres et particulièrement la négociation et l'application des conventions collectives;

b) "ASSOCIATION ACCREDITEE" — l'association reconnue par décision de la Commission comme représentant de l'ensemble ou d'un groupe de salariés d'un employeur;

c) "ASSOCIATION RECONNUE" — une association qui sans être accréditée a conclu une convention collective avec un employeur ou est autrement reconnue par lui comme représentant de l'ensemble ou d'un groupe de ses salariés.

CSN

**TUONS
LE PATERNALISME**